

# Module 6



## Comment surveiller et signaler les violations des droits de l'enfant

### Activité d'apprentissage 6.1

#### Surveiller les violations des droits de l'enfant

#### Études de cas

##### Étude de cas n° 1 – République démocratique du Congo

Vous avez été déployé(e) depuis peu en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Un jour, vous effectuez une patrouille avec votre collègue de la police de l'État hôte près de Bunia, lorsque quelques résident(e)s d'un village vous approchent et vous informent que des violations ont été commises par un groupe armé lors de son passage dans le village l'année précédente. Ils affirment que les rebelles ont enlevé plusieurs enfants du village dont on n'a plus jamais entendu parler. Les résident(e)s disent qu'ils ont entendu des rumeurs sur l'existence d'un charnier à quelque 60 km de là et qu'ils croient que leurs enfants ont été tués et enterrés à cet endroit.

Les résident(e)s du village demandent votre aide pour localiser le charnier et vérifier si leurs enfants y sont enterrés. Ils veulent aussi obtenir justice pour ce crime. Ils vous demandent conseil.

Questions :

1. Quelles violations ont été commises contre des enfants dans cette affaire ?
2. Quel conseil donneriez-vous aux résidents ?

### Étude de cas n° 2 – Soudan du Sud

Vous êtes stationné à Djouba en tant que membre de la police des Nations Unies déployé(e) au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Un matin, un chef de village que vous savez originaire de l'ouest du pays se rend dans la capitale. Il se présente au bureau des Nations Unies et demande à vous rencontrer. Vous l'invitez à prendre le thé, puis il vous raconte un incident qui s'est produit la veille dans son village. Un groupe des forces de défense du Soudan du Sud est venu au village et a emmené 15 garçons âgés de 11 à 17 ans. Le chef du groupe a dit que leurs baraquements militaires avaient besoin d'être réparés, qu'il garderait les garçons pendant quelques jours pour qu'ils les aident à effectuer les travaux et qu'il les renverrait ensuite au village. Lorsque les parents des garçons ont protesté, le père de l'un d'eux a été frappé à coups de bâton et les garçons ont été emmenés.

Le chef du village dit qu'il sait où se trouvent les baraquements. Il craint que son village subisse des représailles s'il se plaint. Il demande votre avis et votre aide.

Questions :

1. Quelles violations ont été commises contre des enfants dans cette affaire ?
2. Quel conseil donneriez-vous au chef du village ?

### Étude de cas n° 3 – Mali

Vous êtes récemment arrivé(e) à Tombouctou en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies déployé(e) au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Vous vous trouvez dans l'est du pays et patrouillez en véhicule avec un collègue de la police des Nations Unies. Les collègues de la police de l'État hôte sont dans un autre véhicule devant vous. À peu près à la moitié de la patrouille, le véhicule de tête s'immobilise et vous apercevez une fille qui titube au milieu de la route. Elle saigne et ses vêtements sont déchirés. Vous sortez tous de vos véhicules et les deux collègues féminines de la police de l'État hôte parlent à la jeune fille et parviennent à la calmer.

Après s'être calmée, la fille, qui semble avoir environ 14 ans, raconte que, environ une heure avant, quatre hommes en uniforme l'ont agressée et violée. Un groupe d'hommes armés avaient soudainement fait irruption dans son village et s'étaient mis à crier sur tout le monde en exigeant de l'argent. Elle dit qu'elle est très inquiète pour sa jeune sœur parce qu'elle ne sait pas si celle-ci a réussi à s'enfuir. Le village se trouve à environ un kilomètre plus loin.

Vous consultez vos collègues pour décider de la marche à suivre.

Questions :

1. Quelles violations ont été commises contre des enfants dans cette affaire ?
2. Quel conseil donneriez-vous à la police de l'État hôte ?

### Étude de cas n° 4 – Colombie

Vous êtes récemment arrivé(e) à Bogota en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies déployé(e) au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Vous vous rendez dans la capitale en revenant d'une réunion dans le nord-ouest du pays. Juste au moment où vous arrivez près de Medellin, la rue est soudainement bloquée par un groupe d'environ 200 personnes qui semblent crier des slogans politiques. Les manifestants semblent être très en colère. Un grand nombre brandissent des panneaux de protestation et des personnes se tiennent debout à l'arrière de plusieurs véhicules accompagnant la foule vers Bogota.

À ce moment-là, vous recevez un appel sur votre téléphone portable. C'est la police locale qui vous demande votre avis au sujet de cette manifestation, en particulier parce que, de toute évidence, beaucoup d'enfants de tous âges sont parmi la foule. La police locale vous rappelle l'incident dont vous avez entendu parler dans les journaux la nuit précédente à propos d'une jeune fille de 16 ans tuée accidentellement par la police de l'État hôte lors d'un raid contre un groupe impliqué dans la contrebande de marchandises vers le nord.

Questions :

1. Quelles violations contre des enfants pouvez-vous observer dans cette affaire et quelles autres pourraient être commises à l'avenir ?
2. Quel conseil donneriez-vous à la police de l'État hôte ?

## Activité d'apprentissage 6.2

### Signaler les violations des droits de l'enfant

#### Études de cas

##### Étude de cas n° 1 – Mali

Un nouveau membre du personnel civil vient de se joindre à la section des affaires politiques de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Bamako. Un jour, un adolescent s'approche de lui et lui offre de laver son véhicule des Nations Unies tous les jours si, en échange, le fonctionnaire paie ses droits de scolarité. Le garçon lui dit qu'il fait la même chose pour d'autres membres du personnel des Nations Unies qui vivent dans le quartier. Il dit au fonctionnaire que cela l'aiderait à poursuivre son éducation et à améliorer ses conditions de vie, car son père est très pauvre et n'a pas les moyens de payer les droits de scolarité.

Le lendemain matin, un membre de la police des Nations Unies qui vit dans le même immeuble que le membre du personnel civil voit le garçon laver la voiture de son nouveau collègue et les entend discuter d'une rétribution pour ce service quotidien.

##### Exercice de simulation :

1. Le membre de la police des Nations Unies qui a assisté à la scène et entendu la discussion contacte la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies. Invitez deux participant(e)s du groupe à se porter volontaires pour simuler une conversation téléphonique entre les deux collègues, au cours de laquelle le membre de la police des Nations Unies signale l'affaire à la personne référente en matière de protection de l'enfance. Chaque volontaire dispose de 2 minutes pour se préparer à la simulation. L'appel téléphonique peut durer au maximum 5 minutes.
2. Les autres participant(e)s doivent observer la scène sans intervenir et prêter attention au contenu du rapport oral.
3. Une fois l'appel téléphonique terminé, les autres participant(e)s doivent résumer les principales informations fournies et les transcrire sous forme abrégée.
4. Ils (elles) doivent ensuite déterminer si le membre de la police des Nations Unies a omis des informations pertinentes dans le rapport téléphonique, et compléter le rapport écrit avec les informations manquantes, le cas échéant.

5. Enfin, les participant(e)s doivent réfléchir ensemble aux deux questions suivantes :
- a) *Que devrait faire la personne référente en matière de protection de l'enfance après cet appel ?*
  - b) *Pourquoi est-il interdit aux membres du personnel de l'ONU d'employer des enfants pendant leur déploiement dans le pays hôte ?*

## Étude de cas n° 2 – République démocratique du Congo

Au cours des deux derniers mois, des attaques quasi quotidiennes ont eu lieu dans le nord de la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo. Vous êtes stationné(e) à Bunia, la capitale de l'Ituri, en tant que membre de la police des Nations Unies déployé(e) au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ce matin, vous et des observateurs militaires de la mission partez patrouiller dans les régions touchées, ainsi que des collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et du Programme alimentaire mondial (PAM). Au cours des dernières semaines, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PAM ont tenté sans succès d'apporter une aide humanitaire vitale à la population vivant dans cette zone. Or, le chef de l'un des groupes armés actifs dans la région a récemment accepté d'accorder un passage sûr aux envois d'aide humanitaire à la population locale. Les enfants constituent la majorité de la population vivant dans cette région.

En arrivant près de la ville d'Aru, le convoi est arrêté. Des femmes et des hommes armés bloquent l'accès à la zone. Les négociations échouent, car ils refusent l'accès de civils à l'aide humanitaire.

### Exercice de simulation :

1. Le membre de la police des Nations Unies qui a pris part au convoi contacte la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies. Invitez deux participant(e)s du groupe à se porter volontaires pour simuler la conversation téléphonique entre les deux collègues de la police des Nations Unies, au cours de laquelle le membre de la police des Nations Unies signale l'affaire à la personne référente en matière de protection de l'enfance. Chaque volontaire dispose de 2 minutes pour se préparer à la simulation. L'appel téléphonique peut durer au maximum 5 minutes.
2. Les autres participant(e)s doivent observer la scène sans intervenir et prêter attention au contenu du rapport oral.
3. Une fois l'appel terminé, les autres participant(e)s résument les principales informations fournies et les transcrivent sous forme abrégée.
4. Ils (elles) doivent ensuite déterminer si le membre de la police des Nations Unies a omis des informations pertinentes dans le rapport téléphonique, et complètent le rapport écrit avec les informations manquantes, le cas échéant.
5. Enfin, les participant(e)s doivent réfléchir ensemble aux deux questions suivantes :

- a) *Que devrait faire la personne référente en matière de protection de l'enfance après cet appel ?*
- b) *Le refus de l'accès humanitaire étant considéré comme l'une des six violations graves commises contre les droits de l'enfant, que se passera-t-il d'après vous ?*



### Étude de cas n° 3 – République centrafricaine

Vous êtes stationné(e) à Ndélé en tant que membre de la police des Nations Unies au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). L'une de vos tâches consiste à visiter la prison locale et les postes de police afin de contrôler les conditions de détention des personnes incarcérées dans ces établissements.

Ce matin, vous avez rencontré vos homologues nationaux au poste de police local pour leur donner une courte formation sur les techniques d'entretien adaptées aux enfants. À la fin de la session, vous demandez si vous pouvez profiter du fait que vous êtes déjà sur les lieux pour visiter les locaux. La police de l'État hôte vous dit qu'il est tard et qu'il ne sera pas possible de les visiter aujourd'hui. Vous insistez et, après une longue discussion, on vous laisse visiter les cellules de détention qui semblent vides à première vue. Mais vous entendez un bruit étrange et vous allez à l'autre bout du couloir, où vous apercevez deux garçons gisant sur le sol, menottés, enfermés dans un placard fermé à clé. Ils semblent avoir environ 14 ans.

#### Exercice de simulation :

1. Le membre de la police des Nations Unies qui s'est rendu au poste de police rencontre son collègue, la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies. Invitez deux participant(e)s du groupe à se porter volontaires pour simuler la rencontre entre les deux collègues de la police des Nations Unies, au cours de laquelle le membre de la police des Nations Unies signale l'affaire à la personne référente en matière de protection de l'enfance. Chaque volontaire dispose de 2 minutes pour se préparer à la simulation. La rencontre peut durer au maximum 5 minutes.
2. Les autres participant(e)s doivent observer la scène sans intervenir et prêter attention au contenu de la rencontre.
3. Une fois la rencontre terminée, les autres participant(e)s doivent résumer les principales informations fournies et les transcrire sous forme abrégée.
4. Ils (elles) doivent déterminer si le membre de la police des Nations Unies a omis des informations pertinentes au cours de la rencontre, et compléter le rapport écrit avec les informations manquantes, le cas échéant.
5. Enfin, les participant(e)s doivent réfléchir ensemble aux deux questions suivantes :
  - a) *Que devrait faire la personne référente en matière de protection de l'enfance après cette rencontre ?*

b) *Puisque la privation de liberté des enfants n'est pas considérée comme l'une des six violations graves contre des enfants en situation de conflit armé, que se passera-t-il d'après vous ?*

### Étude de cas n° 4 – Colombie

Un membre de la police des Nations Unies récemment déployé au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est stationné dans une ville située à proximité d'un camp de personnes déplacées. Il s'agit d'une ville assez importante, et comme il est nouveau, il ne connaît pas encore très bien son chemin.

Un soir, le policier quitte l'enceinte de l'ONU à pied pour se rendre à sa résidence située dans une rue voisine. Une jeune femme l'aborde et lui dit qu'elle vit dans le camp. Elle dit qu'elle a remarqué qu'il était nouveau en ville et lui propose de lui faire visiter les environs s'il lui offre un dîner et un verre. Elle semble avoir entre 16 et 18 ans, mais le policier ne lui demande pas son âge.

Le policier décide d'accepter l'offre et tous les deux se promènent dans la ville pendant une heure. La jeune femme lui dit qu'elle a perdu ses parents et qu'elle est très pauvre. Ils s'installent dans un petit restaurant en plein air où ils commandent du poulet frit et de la bière. Le policier paie la nourriture et les boissons. Puis, il raccompagne la jeune fille jusqu'à l'entrée du camp et l'embrasse. Elle promet de revenir le voir le lendemain.

Un autre membre de la police des Nations Unies voit le nouveau collègue embrasser la jeune fille.

#### Exercice de simulation :

1. Le membre de la police des Nations Unies qui a vu le nouveau collègue embrasser la jeune fille contacte la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies. Invitez deux participant(e)s du groupe à se porter volontaires pour simuler la conversation téléphonique entre les deux collègues de la police des Nations Unies, au cours de laquelle le membre de la police des Nations Unies signale l'affaire à la personne référente en matière de protection de l'enfance. Chaque volontaire dispose de 2 minutes pour se préparer à la simulation. La conversation téléphonique peut durer au maximum 5 minutes.
2. Les autres participant(e)s doivent observer la scène sans intervenir et prêter attention au contenu du rapport oral.
3. Une fois l'appel téléphonique terminé, les autres participant(e)s doivent résumer les principales informations fournies et les transcrire sous forme abrégée.

4. Puis, ils (elles) doivent déterminer si le membre de la police des Nations Unies a omis des informations pertinentes dans le rapport téléphonique, et compléter le rapport écrit avec les informations manquantes, le cas échéant.
5. Enfin, les participant(e)s doivent réfléchir ensemble pour répondre aux deux questions suivantes :
  - a) *Que devrait faire la personne référente en matière de protection de l'enfance après cet appel ?*
  - b) *Devrait-il y avoir des conséquences pour le nouveau collègue de la police des Nations Unies ? Pourquoi ?*

## Activité d'apprentissage 6.3

### Suivi des violations des droits de l'enfant

#### Études de cas

#### Étude de cas 1 – République centrafricaine

Lors d'une visite à un poste de police local, un membre de la police des Nations Unies a découvert deux garçons qui étaient menottés, enfermés dans un placard. Le membre de la police des Nations Unies a signalé l'affaire à son (sa) supérieur(e) hiérarchique, à la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies et au conseiller ou à la conseillère pour la protection de l'enfance.

Le lendemain de l'incident, le membre de la police des Nations Unies et le conseiller ou la conseillère pour la protection de l'enfance ont rencontré le nouveau (la nouvelle) chef(fe) du poste de police où l'incident s'était produit. Le nouveau (la nouvelle) chef de la police n'était pas en fonctions lorsque l'incident s'est produit et souhaite collaborer avec la police des Nations Unies pour améliorer la situation.

#### Questions :

1. Maintenant que l'affaire a été signalée, que doit conseiller le membre de la police des Nations Unies au nouveau (à la nouvelle) chef du poste de police ?
2. Quelles sont les actions de suivi que le membre de la police des Nations Unies peut également mener à son niveau ?

#### Étude de cas 2 – Mali

Deux membres de la police des Nations Unies ont vu leurs deux collègues de la police de l'État hôte répondre aux besoins d'une jeune fille qui avait été agressée et violée par deux hommes en tenue. Un des membres de la police des Nations Unies a signalé l'affaire à son (sa) supérieur(e) hiérarchique, à la personne référente en matière de protection de l'enfance de la police des Nations Unies et au conseiller ou à la conseillère pour la protection de l'enfance.

Le lendemain de l'incident, le membre de la police des Nations Unies et le conseiller ou la conseillère pour la protection de l'enfance rencontrent les deux policiers de l'État

hôtes qui se sont occupées de la jeune fille. Les deux policiers de l'État hôte demandent conseil aux collègues de la police des Nations Unies afin de revoir leur approche de ce type d'incident impliquant des enfants. Ils demandent spécifiquement des conseils sur les principes fondamentaux qui devraient guider leur approche.

**Questions :**

1. Quels principes fondamentaux conseillerez-vous à la police de l'État hôte de prendre en compte dans de tels incidents impliquant des enfants ?
2. Pourquoi pensez-vous qu'il est important que la police de l'État hôte prenne au sérieux chacun de ces principes fondamentaux ?